Cinquante-sixième année. - N ° 221 A Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2619

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

842 264 525 RCS Avignon.
MWM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 43000.00 EUR.
Adresse : 34, Cours Jean Jaurès, 84000 Avignon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société MWM et la société CAFE LE REGENCE, sus-désignées, ont établi le 24 octobre 2022, par acte sous-seing privé à AVIGNON, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, MWM ferait apport à titre de fusion-absorption à CAFE LE REGENCE de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine MWM, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de MWM devant être dévolue à CAFE LE REGENCE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les comptes de MWM et de CAFE LE REGENCE, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31.12.2021, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31.12.2021, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 435.490 € et des éléments de passif pris en charge égale à 386.975 €, soit un actif net apporté égal à 48.515 €. Il n'a pas été établi de rapport d'échange. La fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2022. Dépôt projet de fusion : le projet de fusion établi le 24 octobre 2022 a été déposé, au nom des deux sociétés, le 2 novembre 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON. POUR AVIS : les représentants légaux des sociétés absorbante et absorbée.